

# DANS L'ŒIL DU LYNX

## Bulletin régional sur les animaux à fourrure

Automne 2021

Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

### SOMMAIRE

Gros plan sur le lynx du Canada

État des populations d'animaux à fourrure

Actualités

### Mot du Ministère

Piégeurs du Bas-Saint-Laurent, voici notre nouveau bulletin d'information concernant les animaux à fourrure de la région. Dès l'année prochaine, seuls les piégeurs qui auront recueilli des informations à l'aide du carnet du piégeur et qui l'auront retourné au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) recevront ce bulletin en exclusivité.

Ce premier numéro dresse un état de situation de la dernière saison de piégeage dans le Bas-Saint-Laurent, plus particulièrement pour le lynx du Canada.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et qu'elles vous inciteront à poursuivre votre précieuse collaboration avec nous.

Comme vous le savez, en fournissant au Ministère les renseignements sur vos activités de piégeage et sur l'abondance des animaux à fourrure chaque année, vous collaborez de façon importante au suivi des activités de piégeage ainsi qu'à la gestion des animaux à fourrure au Québec.

Merci encore et bonne lecture!

**La Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent**



### Gros plan sur le lynx du Canada

#### Une espèce populaire, mais fragile

Le lynx du Canada est l'une des rares espèces à avoir fait l'objet d'une fermeture de son piégeage au Québec. Après une période de surexploitation due aux prix des fourrures très élevés par rapport au coût de la vie (années 1970 et 1980), le piégeage a été interdit pendant deux ans (1995-1996 et 1996-1997), dans l'ensemble de la province. Par la suite, il a graduellement été autorisé à nouveau dans les différentes régions, suivant la mise en place d'un plan de gestion spécifique à l'espèce (1995). Ce plan de gestion prévoyait des mesures restrictives pour les piégeurs : un quota variable selon les années et des périodes de fermeture temporaire, lorsque les populations seraient les plus vulnérables. En effet, le lynx du Canada suit la disponibilité de ses proies, les lièvres, et présente des cycles d'environ 10 ans. Il alterne donc entre des périodes d'abondance (environ 5 ans) et de rareté (environ 5 ans). Cependant, malgré ce plan de gestion, le



piégeage n'a jamais été fermé à nouveau et les cycles d'abondance et de rareté semblent s'être estompés dans les dernières décennies.

Dans le cadre du plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025, les quotas ont été abandonnés puisqu'ils ne permettaient pas de réguler la récolte en raison des nombreuses captures accidentelles de lynx dans des pièges destinés à d'autres espèces (notamment les collets à canidés). Un bilan provincial de la situation des populations de lynx avant la mise en place du plan de gestion a été publié, ainsi qu'un bilan deux ans plus tard : [mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure](http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure).



## Portrait de la récolte dans la région

Compte tenu des délais de collecte des fourrures, de vente aux enchères et de saisie des informations, la compilation des données de piégeage 2020-2021 n'est pas complète. Ainsi, ce bulletin ne présente pas les transactions de fourrures pour la dernière saison.

Lors de la saison 2019-2020, c'est environ une centaine de lynx qui ont été prélevés au Bas-Saint-Laurent, la récolte la plus basse des dernières années (fig.1). Cette faible récolte suit la tendance de la valeur des fourrures qui a subi une forte baisse entre 2012 et 2015 pour finalement se stabiliser autour de 50 \$. Évidemment, la valeur de vente des fourrures n'est pas le seul facteur ayant influencé la récolte des dernières années. En effet, la fermeture de l'un des plus gros commerçants de

fourrure en 2019 ainsi que l'accessibilité parfois difficile aux secteurs de piégeage en raison de la pandémie de COVID-19 sont également des facteurs ayant contribué à une diminution de la récolte lors de cette saison.

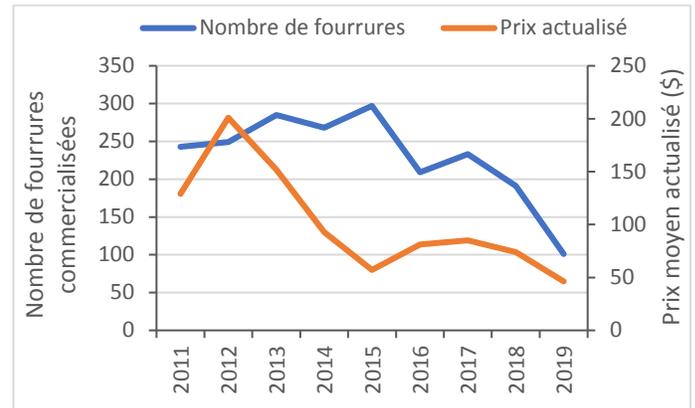


Figure 1. Récolte brute (nombre de fourrures transigées) et prix moyen obtenu de 2011 à 2019 au Bas-Saint-Laurent.

Au Bas-Saint-Laurent, c'est dans l'UGAF 76 que l'on trouve les meilleurs rendements moyens au fil des 10 dernières années (fig. 2; nombre de lynx récoltés par 100 km<sup>2</sup> d'habitat). Il est à noter que l'UGAF 76 est exclusivement composée de territoires fauniques structurés. Or, bien que le rendement en territoire structuré soit légèrement supérieur à ceux des territoires libres (la majorité des UGAFs 74, 75 et 77), la pression de piégeage y est également nettement inférieure. En effet, c'est seulement 18 % des piégeurs du Bas-Saint-Laurent qui exercent leurs activités dans l'UGAF 76 contre 18, 20 et 40 % dans les UGAFs 74, 75 et 77 respectivement.

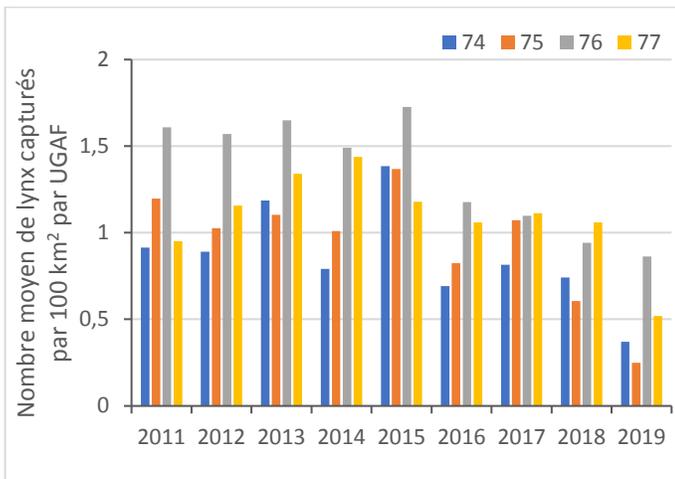


Figure 2. Récolte moyenne de lynx du Canada par 100 km<sup>2</sup> d'habitat par UGAF pour les 10 dernières années.

Au Bas-Saint-Laurent, 35 piégeurs ont récolté au moins un lynx en 2019-2020 alors que 9 en ont récolté trois et plus. Ces chiffres sont en diminution par rapport aux résultats des dix dernières saisons. Le succès de piégeage (nombre de lynx capturés par 1 000 nuits-pièges) de la saison 2020-2021 semble également en baisse par rapport aux deux saisons précédentes. Si l'on inclut les collets, dans lesquels les lynx peuvent se capturer, en 2020-2021 le succès se situe à 0,12 lynx pour 1 000 nuits-pièges (autrement dit, il faut en moyenne 8 333 nuits-pièges pour capturer un lynx). Pour l'instant, il est difficile de déterminer les facteurs à l'origine de cette diminution de succès puisque les données basées sur les indices d'abondance (fig. 4) semblent plutôt indiquer que les populations sont stables. Il faudra suivre l'évolution de ces indicateurs afin de s'assurer d'une exploitation durable des populations de lynx du Canada, **d'où l'importance de remplir le carnet de piégeur et ainsi contribuer à la saine gestion des populations.**

Au Bas-Saint-Laurent, peu de captures ont lieu avant la 4<sup>e</sup> semaine de piégeage (mi-novembre). En effet, la majorité (près de 70 %) des lynx semblent se récolter entre la 4<sup>e</sup> et la 9<sup>e</sup> semaine de piégeage, soit de la mi-novembre à fin décembre. Très peu de piégeurs semblent poursuivre, du moins de façon extensive, leurs activités après le temps des fêtes puisque seulement 10 % des lynx sont récoltés durant les deux derniers mois de la saison, soit du début janvier au 1<sup>er</sup> mars.

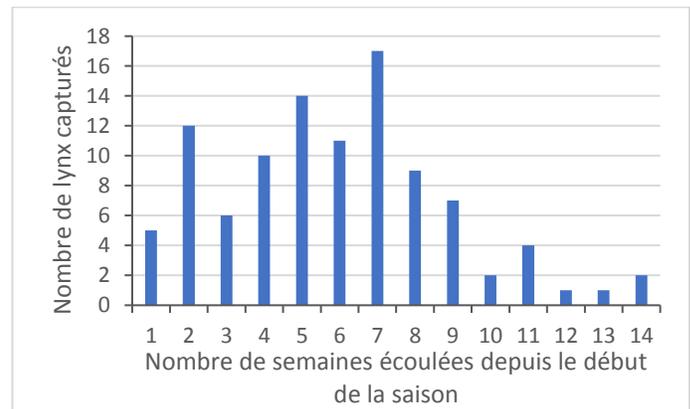


Figure 3. Chronologie des captures de lynx au fil des semaines de la saison de piégeage pour les années 2018 à 2020.

Selon les piégeurs, les lynx du Canada seraient communs au Bas-Saint-Laurent, et ce, depuis les dix dernières années (Fig. 4). La population semble démontrer une légère tendance à la baisse dans les dernières années. Toujours selon les piégeurs, les populations de lièvres semblent également communes et en légère diminution au cours des dernières années, ce qui pourrait expliquer cette tendance également observée chez le lynx.



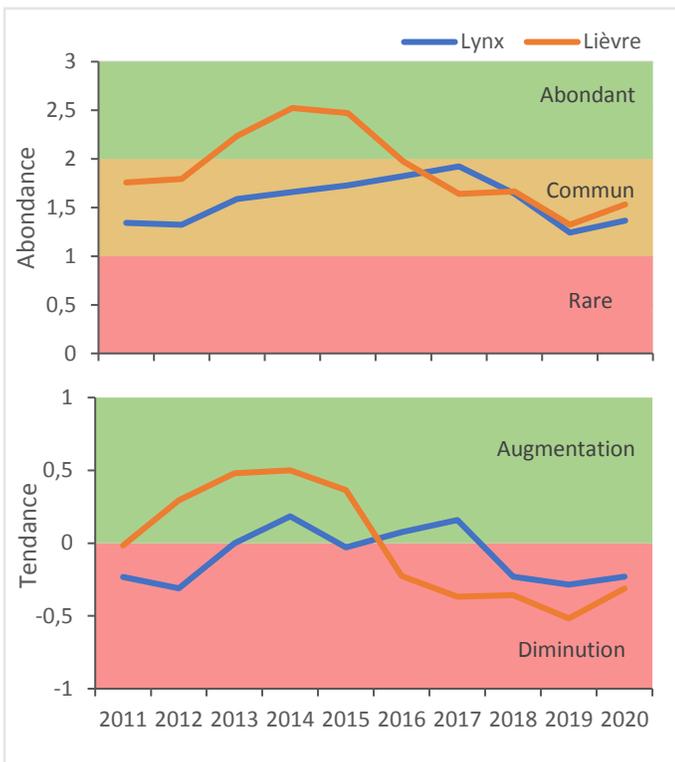


Figure 4. Abondance et tendance des lynx et des lièvres depuis 10 ans.

Globalement, les populations de lynx du Canada se portent bien dans la région, malgré une légère tendance à

la baisse. Le succès du piégeage et les indicateurs de tendance et d'abondance provenant des carnets de piégeurs indiquent que la population de lynx serait en diminution. Malheureusement, le nombre de carnets reçu, qui est en baisse depuis quelques années, pourrait avoir un impact sur la qualité de nos portraits de situation. **La participation des piégeurs demeure donc primordiale pour le suivi des activités de piégeage et la gestion des animaux à fourrure de la région.**

## État des populations d'animaux à fourrure

Plusieurs espèces piégées au Bas-Saint-Laurent démontrent une tendance stable (7 espèces sur 14). Les belettes et la martre d'Amérique sont en augmentation alors que les deux espèces de lynx, le rat musqué et le vison d'Amérique sont en diminution. Les indicateurs d'abondance pour le Bas-Saint-Laurent semblent similaires à ceux pour toute la province. Toutefois, rappelons que le faible nombre de carnets du piégeur reçus ne permet pas une interprétation avec un niveau de confiance élevé.

	Bas-St-Laurent		Province	
	Abondance	Tendance	Abondance	Tendance
<b>Belettes</b>	2,3	↑	2,1	→
<b>Castor</b>	1,9	→	1,9	→
<b>Coyote</b>	1,9	→	1,1	→
<b>Loutre de rivière</b>	1,5	→	1,6	→
<b>Lynx du Canada</b>	1,4	↓	1,3	→
<b>Lynx roux</b>	0,1	↓	0,2	→
<b>Martre</b>	1,8	↑	1,6	→
<b>Mouffette rayée</b>	1,4	→	1,3	→
<b>Pékan</b>	1,7	→	1,2	→
<b>Rat musqué</b>	1,5	↓	1,7	→
<b>Raton laveur</b>	1,3	→	1,1	→
<b>Renard roux</b>	1,7	→	1,8	→
<b>Vison</b>	1,4	↓	1,6	→

Légende :  
 Indice d'abondance : ≤ 1 : rare, entre 1 et 2 : commune, ≥ 2 : abondante  
 Indice de tendance : ↑ : en croissance, → : stable, ↓ : en baisse



## Actualités

### Actualités provinciales

De concert avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), le MFFP a publié une foire aux questions pour les piégeurs et les titulaires détenant un bail de droits exclusifs de piégeage au Québec : [mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/faq](http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/faq).

Dans le but de faciliter les échanges commerciaux et le respect des obligations légales des piégeurs et des chasseurs d'animaux à fourrure, le MFFP a mis à la disposition de ses clients le **Registre des détenteurs de permis de commercer de fourrures du Québec**. Pour consulter la liste des commerçants ayant donné leur consentement :

[mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/registre-annuel-detenteurs-permis-commerçant-fourrures-quebec](http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/registre-annuel-detenteurs-permis-commerçant-fourrures-quebec).

Au cours de la dernière année, six nouveaux modèles de pièges certifiés selon les *Normes internationales de piégeage sans cruauté* ont été ajoutés dans la liste du Québec. Ces modifications concernent des pièges destinés à une utilisation obligatoire pour la capture vivante du loup (4) et du castor (1), ainsi que la capture mortelle du raton laveur (1). Pour consulter la **liste des pièges certifiés** :

[mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/engins/anipsc.asp](http://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/engins/anipsc.asp).

### Des nouvelles des projets de recherche

Depuis 2015, le MFFP mène une étude sur les populations d'ours noir dans quatre régions du Québec (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais et Gaspésie). L'objectif est d'obtenir des données sur les paramètres de reproduction et de survie de l'espèce afin d'assurer une saine gestion des populations. Depuis le début du projet, plus de 250 ours ont été capturés, dont 170 ont été munis d'un collier émetteur, d'autres n'ayant reçu qu'une étiquette de plastique rouge à l'oreille. La récolte d'un ours muni d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique à l'oreille est légale. Si vous capturez un ours noir qui porte un collier émetteur, vous êtes invité à communiquer avec le Ministère afin que le collier puisse être récupéré et

ensuite posé sur un autre ours. Si l'ours porte seulement l'étiquette de plastique, sans collier émetteur, vous êtes également invité à en informer le Ministère. Le numéro de téléphone à composer est imprimé au dos de cette étiquette. Dans la très grande majorité des cas, la viande d'un ours porteur d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique pourra être consommée. Toutefois, vous pouvez communiquer avec le MFFP pour vous assurer que le délai d'attente prescrit par Santé Canada est respecté entre le moment de capture de l'ours (immobilisation chimique) et la mort de celui-ci.



Le MFFP a amorcé un projet visant à établir un système de suivi des populations de lynx. Pour cela, il teste des indicateurs basés sur des méthodes non invasives (qui ne nécessitent pas la capture des animaux), telles que les caméras de chasse et la collecte de poils. Depuis deux ans, plusieurs approches ont été utilisées en Abitibi-Témiscamingue, dans la Capitale-Nationale et en Chaudière-Appalaches. Les résultats sont en cours d'analyse.





Le MFFP mène actuellement un projet d'étude sur les déplacements des coyotes en milieu forestier. Dans le cadre de ce projet, 30 coyotes adultes ont été capturés à l'aide de pièges Victor Soft-Catch #3 et munis d'un collier GPS durant les étés 2020 et 2021 dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. Les individus n'atteignant pas la limite de poids pour porter un collier (10 kg) ont été relâchés après avoir été munis d'une étiquette à l'oreille. Les territoires visés étaient les réserves fauniques de Matane, de Dunière et des Chics-Chocs, la pourvoirie Faribault, le Parc National de la Gaspésie et le territoire libre à proximité de Murdochville. Toutefois, les coyotes peuvent être aperçus ou capturés à d'autres endroits étant donné leur grande capacité de dispersion. Les colliers permettront aux biologistes du Ministère de suivre les déplacements des coyotes et ainsi d'analyser leur vitesse de déplacement et leur utilisation du territoire. Nous sollicitons votre collaboration si vous trouvez un collier ou capturez un individu porteur d'un collier ou muni d'une étiquette à l'oreille. Dans de tels cas, vous pouvez contacter Jérôme Laliberté, biologiste et responsable du projet, au 418-727-3710, poste 446.



© Sophie Proudfoot